



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question au Gouvernement n° 2089

Texte de la question

FONDATION FRANÇOIS PINAULT

M. le président. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

M. Pierre-Christophe Baguet. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Monsieur le ministre, dans une tribune parue hier dans un quotidien du soir, M. François Pinault a annoncé qu'il renonçait à installer sa fondation d'art contemporain sur les anciens terrains Renault à Boulogne-Billancourt. Ce projet ambitieux, qui réunissait une exceptionnelle collection de peintures et de dessins, était une formidable occasion pour la ville, pour l'Île-de-France et, au-delà, pour la France entière.

M. Maurice Leroy. C'est vrai !

M. Pierre-Christophe Baguet. Cette fondation d'envergure mondiale, dont le financement est totalement privé, n'a jamais eu d'équivalent sur le territoire national. M. François Pinault s'était considérablement investi dans ce dossier. Malheureusement, son enthousiasme n'a, semble-t-il, pas été partagé. Sa déception est à la hauteur de son investissement personnel. Comme lui, je suis triste, pour ma ville de Boulogne-Billancourt bien sûr, mais aussi pour la France, car M. François Pinault a clairement fait part de son intention de chercher des solutions alternatives, y compris à l'étranger.

M. Jean Glavany. Que fait Chirac ? Ne sont-ils pas amis ?

M. Pierre-Christophe Baguet. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous expliquer comment on en est arrivé à ce terrible gâchis et ce que le Gouvernement compte faire pour éviter que la fondation Pinault ne quitte définitivement la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication. Comme vous, monsieur le député, je regrette que ce projet de musée privé, qui avait fait naître beaucoup d'espoirs, ne voie pas le jour, même si je respecte la décision qu'a annoncée hier M. François Pinault et qui s'impose à nous. Avec un magnifique projet architectural, c'est en effet une très belle collection d'art contemporain qui devait être présentée aux Français.

Je fais la proposition suivante à M. François Pinault : s'il le souhaite, un des très hauts lieux de l'art contemporain en France, le Palais de Tokyo, est à sa disposition pour une exposition temporaire de ces oeuvres. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Roman. Ce n'est pas le problème !

M. Manuel Valls. Ridicule !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous m'avez posé la question de la responsabilité de l'État vis-à-vis de l'art contemporain. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je voudrais rassurer tous les amateurs d'art contemporain : l'État est un acteur important pour le soutien à toutes les formes d'expression artistique contemporaines. D'après les projets de l'État, le Palais de Tokyo, qui, aujourd'hui, est en partie utilisé pour des expositions d'art contemporain, y sera entièrement consacré dès les prochains mois. De la même manière, par la politique d'acquisition que nous menons, grâce au Fonds national d'art contemporain, grâce au partenariat avec les régions dans les FRAC, l'État assume toutes ses responsabilités vis-à-vis de l'art contemporain. À chacun son rôle : à un projet privé de voir le jour ; à l'État d'assumer ses

responsabilités. Nous assumons les nôtres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2089

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2005